

Données relatives aux accidents du travail et maladies professionnelles dans les services du ministère de la culture et de la communication en 2013

La restitution de l'enquête annuelle sur les accidents du travail et les maladies professionnelles présente pour la troisième année sous cette forme les résultats recueillis. Ces résultats donnent une image globale de l'accidentologie sur l'ensemble du périmètre ministériel qui couvre l'ensemble du territoire national.

Pour le CHSCTM, cette enquête a notamment vocation à alimenter la réflexion sur l'élaboration du plan annuel de prévention.

Si cette enquête se fonde sur des déclarations qui renseignent sur les caractéristiques de chaque accident ou maladie recensés, elle ne peut et ne doit pas être confondue avec les enquêtes de chaque CHSCT local qui analysent le détail des causes de chaque accident pour déterminer la mise en œuvre de mesures rapides, directes et concrètes de prévention au sein de chaque structure.

L'enquête menée en 2014 sur l'année 2013 s'inscrit dans une approche méthodologique concertée sur un périmètre complet avec, pour la deuxième année consécutive, un taux de 100 % de réponses de la part des structures interrogées. Pour mémoire, la refonte de cette enquête, présentée sous cette forme pour la troisième fois cette année, s'inscrit dans un contexte de fin de l'enquête interministérielle menée par la DGAFP jusqu'en 2008 et dans le cadre de la préfiguration de l'office national de la paie (ONP). Ces facteurs conditionnent la trame de recensement des accidents et maladies en prenant également en compte les préconisations du rapport de Xavier Roy restitué en CHSCTM en 2010 sur « le suivi des accidents du travail et maladies professionnelles dans les services du ministère de la culture et de la communication ».

L'enquête a été lancée au printemps 2014. Elle porte sur les accidents du travail ayant fait l'objet d'une déclaration et reconnus comme tels entre le 1er janvier et le 31 décembre 2013.

Les très nombreuses relances et demandes de précisions ont permis de recueillir des données qui couvrent les services centraux, déconcentrés et les établissements publics administratifs. Cette enquête reste fondée sur des données déclaratives. Certaines lacunes dans les données portant sur les effectifs ont pu être complétées grâce au concours du bureau de l'emploi et de la rémunération.

Certaines notions, axes d'analyse, méthodes de calcul et données recensés permettent désormais de capitaliser des résultats sur trois ans. Ils n'en méritent pas moins d'être rappelés :

1 Typologie des accidents

Les accidents de services sont distingués des accidents de trajets. Les maladies professionnelles sont recensées à part.

Les accidents de service sont les accidents dont sont victimes les agents titulaires ou non titulaires pendant le temps et sur le lieu de travail. Les accidents de mission sont considérés comme des accidents de service dans la mesure où ils interviennent dans le cadre des obligations professionnelles de l'agent, quand bien même ce dernier est en déplacement.

Les accidents de trajets font l'objet d'un recensement spécifique, ils surviennent lors d'un parcours entre le lieu de travail et le domicile ou le lieu de restauration de l'agent aux heures normales.

Le maladies professionnelles sont distinguées des deux cas précédents. Il s'agit de maladies contractées par les agents au cours de leur activité professionnelle et qui sont reconnues comme telles par la commission de réforme. Ces maladies figurent sur l'un des tableaux de maladies professionnelles prévus par le code de la sécurité sociale. Elles sont recensées au titre de leur année

de reconnaissance .

2 Catégories de personnels

les catégories de personnels recensés comprennent :

les personnels de bureau

les personnels enseignants

les personnels d'atelier terrain laboratoire

La catégorie « autres » reste significative pour le ministère de la culture et de la communication car elle comprend les personnels de la filière accueil surveillance et magasinage

3 Formules de calcul de certains indicateurs

Taux de fréquence = (Nombre d'accidents avec arrêts / nombre d'heures travaillées) x 1 000 000

Indice de fréquence = (Nombre d'accidents avec arrêts/effectif salarié) x 1 000

Taux de gravité = (Nombre de journées perdues par incapacité temporaire / nombre d'heures travaillées) x 1 000

Indice de gravité = (sommés des taux d'incapacité permanente / nombre d'heures travaillées) x 1 000 000

Nombre d'heures = 1600 heures par agent à temps plein

Cette enquête n'a pas l'ambition et surtout pas les moyens de couvrir l'ensemble du champ d'analyses possibles.

Elle souligne les principaux phénomènes et peut commencer à esquisser avec prudence des tendances et évolutions à partir des résultats recueillis en 2012 sur les accidents et maladies professionnelles survenus en 2013.

Les trois premiers tableaux joints en format A3 restituent :

- les effectifs couverts,
- le nombre d'accidents par filière et par sexe des victimes,
- le nombre d'accidents par filière et par catégorie.

Chacun d'eux restitue ces données par groupes de services présentés sous une typologie à la fois juridique (administrations centrales, services déconcentrés, SCN et EP) et fonctionnelle pour les EP (groupes musées, groupe enseignement et autres).

Ce classement permet de réunir, pour mieux visualiser les données qui les concernent, des structures qui peuvent avoir en partage une activité.

Le périmètre de cette enquête est stabilisé pour la deuxième année consécutive. Il couvre 112 entités et 28 301 personnes physiques.

1) Le nombre d'accidents et d'arrêts consécutifs

AT2 – Accidents et jours d'arrêt de travail					
Nombre d'accidents de l'exercice 2013					nombre de jours d'arrêt de l'exercice
	sans arrêt de travail	avec arrêt de travail	décès	total	
travail stricto sensu	262	312	0	574	7 326
accidents de mission	12	15	0	27	731
s/t accidents du travail	274	327	0	601	8 057
accidents de trajet	138	208	0	346	4 958
total	412	535	0	947	13 015

	sans arrêt de travail	avec arrêt de travail		décès	total	nombre de jours d'arrêt de l'exercice		
		2013	Avant 2013*			accidents de l'exercice	accidents des années précédentes	total
travail stricto sensu	262	312	1	0	574	7 326	1 054	8 380
accidents de mission	12	15		0	27	731	0	731
s/t accidents du travail	274	327	1	0	601	8 057	1 054	9 111
accidents de trajet	138	208		0	346	4 958	877	5 835
total	412	535	1	0	947	13 015	1 931	14 946

*Jours d'arrêt résultant d'accidents survenus au cours des années antérieures à 2013

947 accidents du travail pour 13 015 jours d'arrêts ont été recensés en **2013**, contre 867 accidents du travail pour 12 214 jours d'arrêts en 2012, soit une augmentation de 9,2 % du nombre des accidents et une progression du nombre de jours d'arrêt de 6,5%.

2) Par type d'accident la répartition apparaît comme suit :

	2011	2012	2013	2011	2012	2013	2011	2012	2013
	Accidents de service	Accidents de service	Accidents de service	Accidents de mission	Accidents de mission	Accidents de mission	Accidents de trajet	Accidents de trajet	Accidents de trajet
totaux	469	545	574	111	18	27	295	304	346
avec arrêt	276	342	312	62	9	15	190	194	208
sans arrêt	193	203	262	49	9	12	105	110	138

Entre 2012 et 2013, la faible évolution du nombre total d'accidents couvre des disparités d'évolution sensibles en fonction de leur type.

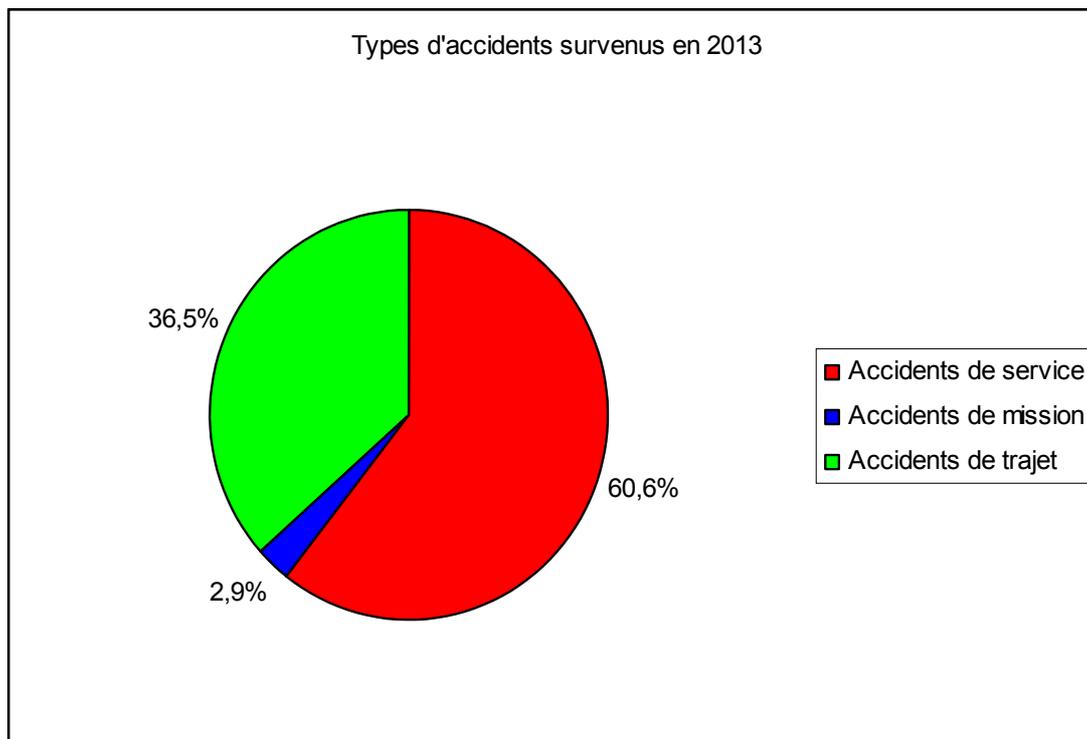
- Le nombre d'accidents de service croît de + 5,3 % (+ 16,2 % entre 2011 et 2012) ,
- Celui du nombre d'accidents de trajets augmente de 13,8 % (+ 3,05% entre 2011 et 2012),
- Le nombre des accidents de mission connaît une hausse sensible : 50 % (- 83,78% entre 2011 et 2013).

Entre 2012 et 2013 les accidents de trajet constituent environ un tiers (36,5% contre 32% en 2012) du nombre total des accidents survenus .

La proportion des accidents de service proprement dits diminue légèrement (60,6 % contre 62,7 %

du nombre total des accidents en 2012).

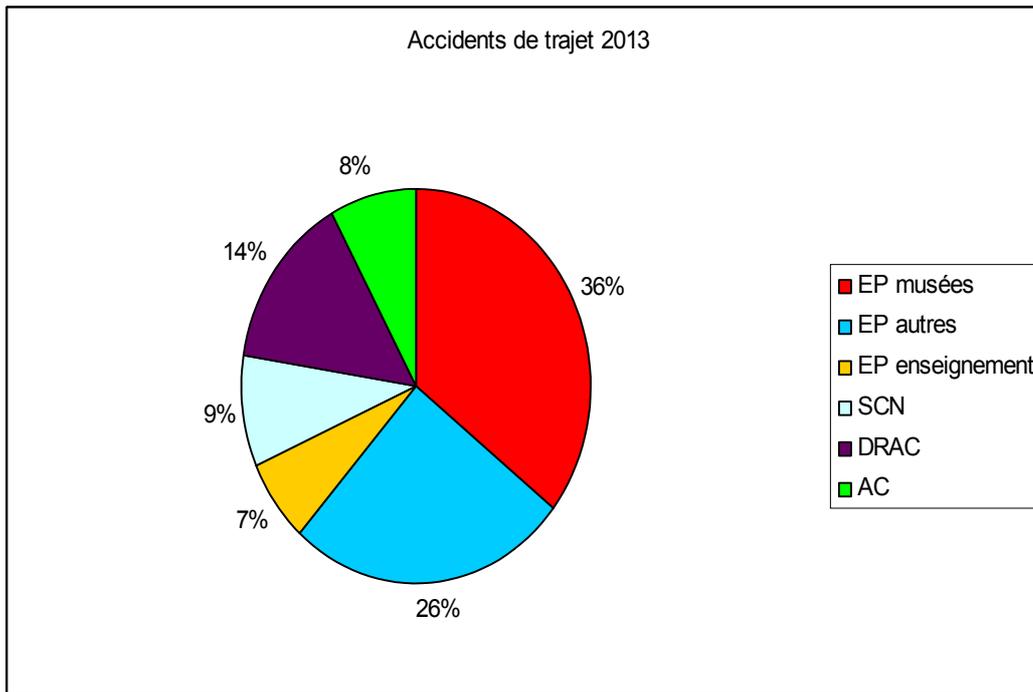
La proportion des accidents de mission passe de 2,1 en 2012 à 2,9 % du nombre total des accidents en 2013.



Cette proportion d'accidents de trajet, déjà soulignée comme importante, reste aussi complexe à expliquer que difficile à prévenir.

Ils se répartissent et évoluent comme suit par structure d'emploi :

	Accidents de trajet 2011	Accidents de trajet 2012	Accidents de trajet 2013
EP musées	83	98	123
EP autres	95	108	91
EP enseignement	27	19	23
SCN	25	24	32
DRAC	38	25	50
AC	27	28	28



3) Fréquence et gravité des accidents

AT3 – fréquence et gravité des accidents						
	2011		2012		2013	
	Indice de fréquence	Taux de gravité	Indice de fréquence	Taux de gravité	Indice de fréquence	Taux de gravité
travail stricto sensu	11,32	0,18	12,61	0,16	11,02	0,16
accident de mission	2,54	0,04	0,33	0,01	0,53	0,02
s/total accidents du travail	13,86	0,22	12,94	0,17	11,55	0,18
accidents de trajet	7,75	0,12	7,15	0,11	7,35	0,11
total	21,62	0,33	20,1	0,28	18,9	0,29

L'analyse des indices de fréquence et de gravité ne fait pas ressortir d'évolution majeure en dehors de la diminution de l'indice de fréquence des accidents de mission, cohérente avec les chiffres analysés ci-dessus.

4) Nombre d'accidents selon l'activité et la catégorie

Le tableau présenté ci-dessous décline les seuls accidents du travail (accidents de trajets exclus) selon la catégorie (A, B, C) et selon l'activité principale déclinée sur quatre possibilités : *bureau*, *enseignement*, *atelier-terrain-laboratoire*, et *autres* intégrant à titre principal les personnels de surveillance.

	A	B	C	total	A	B	C	autres	total	TIT+NON TIT
bureau	44	22	37	103	9	3	7	47	66	169
enseignement	5	0	0	5	0	0	0	2	2	7
atelier-terrain-laboratoire	10	42	28	80	3	0	10	114	127	207
autres	1	14	130	145	0	0	16	58	74	219
total	60	78	195	333	12	3	33	221	269	602

	titulaires				non titulaires					TOTAL	
	%A	%B	%C	TOTAL	%A	%B	%C	TOTAL	autres		
bureau	33%	28%	39%	206	51%	32%	17%	41	68%	84	331
enseignement	100%	0%	0%	5	100%	0%	0%	1	67%	2	8
atelier-terrain-laboratoire	15%	49%	36%	100	25%	0%	75%	16	90%	151	267
autres	1%	10%	89%	235	0%	4%	96%	25	76%	81	341
total	10%	33%	57%	546	31%	17%	52%	83	69%	318	947

5) Fréquence des accidents selon l'activité, le statut et le sexe

AT4 – nombre d'accidents du travail, hors accidents de trajet, selon l'activité et la catégorie de l'agent						
	indice de fréquence titulaires			indice de fréquence non titulaires		
	2011	2012	2013	2011	2012	2013
bureau	4,43	1,9	1,84	2,38	1,3	1,1
enseignement	0,04	0	0,07	0,08	0,07	0,03
Atelier-terrain-laboratoire	3,4	3	1,87	6,07	3,64	2,16
autres	5,49	2,53	3,07	1,68	1,9	1,38
total	13,37	7,44	6,89	10,21	6,93	4,66

L'indice de fréquence des agents titulaires culmine à 3,07 pour l'activité des agents de surveillance. Pour les agents non titulaires c'est l'activité atelier-terrain-laboratoire qui correspond à l'indice de fréquence le plus fort avec 2,16.

AT6 – fréquence des accidents selon l'activité et le sexe						
	indice de fréquence femmes			indice de fréquence hommes		
	2011	2012	2013	2011	2012	2013
bureau	5,7	4,17	5,12	1,35	1,36	1,41
enseignement	0,04	0,11	0,07	0,12	0,14	0,03
Atelier-terrain-laboratoire	3,65	3,17	1,66	6,11	4,79	3,42
autres	3,48	3,39	3,56	3,16	2,84	3,6
total	12,88	10,84	10,42	10,74	9,15	8,48

La proportion de femmes au sein du ministère correspond à 52% pour 48% d'hommes.
 L'indice de fréquence le plus important pour eux correspond à l'activité liée à la surveillance 3,6 très proche de l'activité atelier-terrain-laboratoire avec 3,42. Ils représentent 69% des effectifs de cette activité.
 l'indice de fréquence le plus important pour les femmes correspond à l'activité bureau avec un indice de 5,12. Elles représentent 74% des effectifs de cette activité

AT7 – conséquences des accidents par nature de l'accident (travail et trajet)																			
Nature accident	Nombre d'accidents				Nombre d'accidents				Nombre de				Nombre			Nombre total			
	sans arrêt de travail				avec arrêt de travail				jours d'arrêt				d'accidents mortels			d'accidents			
	2011	2012	2013	Progression	2011	2012	2013	Progression	2011	2012	2013	Progression	2011	2012	2013	2011	2012	2013	Progression
Chute de personne	157	134	181	35,1%	258	232	256	10,3%	5 903	5 300	7 586	43,1%	0	0	0	415	366	437	19,4%
Chute d'objet	5	7	12	71,4%	6	10	10	0,0%	177	229	128	-44,1%	0	0	0	11	17	22	29,4%
Manutention	27	40	41	2,5%	70	107	69	-35,5%	1 486	2 272	1 661	-26,9%	0	0	0	97	147	110	-25,2%
Heurt	49	37	47	27,0%	42	34	45	32,4%	536	906	1 087	20,0%	0	0	0	91	71	92	29,6%
Projection	7	5	8	60,0%	4	2	0	-100,0%	35	14	0	-100,0%	0	0	0	11	7	8	14,3%
Contact-exposition	14	11	10	-9,1%	5	1	6	500,0%	85	15	48	220,0%	0	0	0	19	12	16	33,3%
Explosion	0	0	0	-	0	0	0	-	0	0	0	#DNV/0!	0	0	0	0	0	0	-
Accident de la route	27	18	33	83,3%	40	52	33	-36,5%	1 213	1 420	849	-40,2%	0	0	0	67	70	66	-5,7%
Agression	8	11	10	-9,1%	18	13	12	-7,7%	812	370	130	-64,9%	0	0	0	26	24	22	-8,3%
Autres	54	59	70	18,6%	84	94	104	10,6%	2 135	1 688	1 526	-9,6%	0	0	0	138	153	174	13,7%
Total	348	322	412	28,0%	527	545	535	-1,8%	12 382	12 214	13 015	6,6%	0	0	0	875	867	947	9,2%

6) Nature des accidents : conséquences, fréquence et gravité

En 2011 et 2012 les conséquences des accidents selon leur nature se déclinent comme suit :

Les chutes de personnes, les accidents catégorisés « autres » et les accidents de manutention sont les plus importants en nombre comme en nombre de jours d'arrêt.

Le nombre moyen de jours d'arrêt par accident, tous accidents confondus est de 13,74 jours en 2013 (14,09 jours en 2012).

Les accidents de la route en ont généré en moyenne 12,86 (20,29 en 2012) , les manutentions 15,1 (15,46 en 2012) et les agressions 5,9 (15,42 en 2012).

AT8 –fréquence et gravité des accidents selon la nature de l'accident (travail et trajet)						
	Année 2011		Année 2012		Année 2013	
	nombre d'accidents	Taux de	nombre d'accidents	Taux de	nombre d'accidents	Taux de
	pour mille agents	gravité	pour mille agents	gravité	pour mille agents	gravité
chute de personne	17,02	0,16	8,55	0,12	9,04	0,17
chute d'objet	0,45	0,09	0,36	0,01	0,35	0
manutention	3,95	0,04	3,95	0,05	2,44	0,04
heurt	3,73	0,01	1,25	0,02	1,59	0,02
projection	0,45	0	0,07	0	0	0
contact-exposition	0,78	0	0,03	0	0,21	0
explosion	0	0	0	0	0	0
accident de la route	2,75	0,03	1,92	0,03	1,17	0,02
agression	1,07	0,02	0,48	0,01	0,42	0
autres	5,66	0,06	3,47	0,04	3,67	0,03
total	21,61	0,33	20,1	0,28	18,9	0,29

7) Maladies professionnelles

Contrairement à l'accident du travail et à l'accident de trajet, il n'existe pas de définition légale générale de la maladie professionnelle. On peut toutefois indiquer qu'elle est la conséquence de l'exposition plus ou moins prolongée à un risque lors de l'exercice d'une activité professionnelle.

Les maladies professionnelles figurent sur des tableaux spécifiques qui les recensent. Chacun de ces tableaux précise également les conditions à remplir pour une reconnaissance : délai de prise en charge, durée d'exposition au risque le cas échéant et liste de travaux effectués.

La démarche de reconnaissance implique l'examen par un médecin expert agréé dont les conclusions sont examinées en commission de réforme.

15 maladies professionnelles recensées ci-dessous ont été reconnues en 2013 (contre 10 en 2010, 16 en 2011 et 13 en 2012) :

1 en DRAC, 1 à l'école d'architecture de Nantes, 1 à la BNF, 1 à l'INRAP, 2 au musée Guimet, 1 au centre Pompidou, 3 au Mobilier national, 2 au CNAP et 3 en administration centrale.

AT9- Nombre, fréquence et gravité des maladies professionnelles			
Type de maladie	N° de la maladie	nombre de maladies reconnues	nombre jours d'arrêts de travail
affection péri-articulaire provoquée par certains gestes et postures de travail	RG 57	13	517
Affections provoquées par des vibrations et chocs transmis par certaines machines-outils, outils et objets et par les chocs itératifs du talon ou de la main sur des éléments fixes	RG 69	1	9
affections professionnelles consécutives à l'inhalation de poussières d'amiante	30 DIE	1	130

8) Incapacités permanentes partielles suite à un accident ou à une maladie professionnelle

L'incapacité permanente partielle (IPP), est un pourcentage exprimant l'importance des séquelles qui subsistent définitivement et qui diminuent la capacité physique d'une personne qui a été victime d'un accident du travail ou d'une maladie professionnelle.

Ce taux d'invalidité est évalué après la date de consolidation sur le fondement d'une consultation auprès d'un expert agréé, puis examiné en commission de réforme. La date de consolidation correspond au moment à partir duquel l'état de la personne est considéré comme permanent (lorsqu'elle ne reçoit plus de soins, ou que les seuls soins qu'elle reçoit ont pour but d'empêcher l'aggravation de son état).

Un taux supérieur à 10% ouvre droit au versement d'une rente.

16 suites d'accidents ou de maladies professionnelles ont occasionné des IPP en **2013** :

AT et MP ayant entraîné une IPP en 2012										
Structure	Statut	Type activité	Type AT	N°MP	Déjà accidenté	Taux IPP	Reprise	Consolidation	Nb jours arrêt	Age
BNF	C	atelier	trajet	-	non	1%	oui	31/07/13	7	48
Centre Pompidou	C	bureau	service	-	non	2%	oui	26/06/13	39	60
Centre Pompidou	A	bureau	service	-	non	1%	oui	24/06/13	0	54
DGPAT	C	atelier	trajet	-	non	7%	oui	15/10/13	38	46
DGPAT	C	autre	service	-	non	2%	oui	22/02/13	8	64
Gustave Moreau	B	bureau	trajet	-	oui	3%	oui	06/11/13	0	64
INP	C	autre	trajet	-	non	6%	oui	05/10/13	223	55
Louvre	C	atelier	service	-	non	10%	oui	21/01/14	151	54
Louvre	C	autre	service	-	non	3%	oui	30/11/13	17	51
Louvre	A	bureau	service	-	non	1%	oui	02/09/13	0	64
Louvre	C	autre	-	nc	-	4%	oui	05/09/13	nc	50
Mobilier national	C	atelier	trajet	-	non	5%	oui	28/10/13	non précisé	56
Orsay	non titulaire	atelier	trajet	-	non	7%	oui	non précisé	28	57
SG SRH	non titulaire	bureau	service	-	oui	22%	oui	non précisé	122	57
St-Germain-en-Laye	C	autre	-	non précisé	-	4%	oui	05/09/13	non précisé	50
Versailles	B	autre	trajet	-	oui	1%	oui	17/05/13	55	55